

règlement de la cour de récréation

Ecole Voltaire-Sévigné
LOMME
Année scolaire 2014/2015



**Je ne me bats pas, je ne suis pas violent.
Je n'insulte pas, je ne dis pas de grossièreté.
Je ne provoque pas les autres.
Je ne jette pas de papiers par terre.
Je ne vais pas dans les buissons, ni derrière les
arbustes (*limite : ligne médiane de la cour*).
Je ne peux pas aller chercher un ballon sorti de l'école.
Je ne joue pas dans les flaques.
Je ne participe pas à des jeux dangereux
(*roue, équilibre, catch...*)
Je ne circule pas dans les couloirs pendant la récré.
Je ne joue pas dans les toilettes. J'y passe dès la sortie
dans la cour (*porte fermée ensuite*).
Je respecte la propreté des toilettes.
Je respecte le matériel (cartable, jeux...)**



**Si quelqu'un m'embête, je le signale immédiatement à
l'adulte qui surveille la cour.
Je peux manger mon goûter tranquillement à la récré
du matin ou à celle de l'étude (*seule l'eau est autorisée,
mais les bouteilles doivent rester en classe*).
Je ne réclame pas les goûters de mes camarades.
Je respecte le matériel de jeu prêté par l'école, je le par-
tage et je l'utilise correctement selon les règles fixées.
Je range le matériel de jeu dès la fin de la récréation.
Seuls les ballons en mousse et plastique sont autorisés.
Les classes des maîtres de service sont prioritaires pour
les ballons (*au pied sous le préau, à la main dans la cour*).
A la 1ère sonnerie, je m'arrête de bouger (statue).
A la 2ème sonnerie, je vais me ranger en marchant cal-
mement, sans jouer. Je me range dans 2 rangs corrects.**

Sanctions :

1ère fois : isolement dans la cour (*au piquet pendant la durée fixée par l'enseignant*)
récidive 1 : punition (*ramasser les papiers ou faire des tours de cour au lieu de jouer...*)
récidive 2 : punition (*copier le présent règlement*) + information aux familles
récidive 3 : punition adaptée + convocation des parents par le Directeur de l'école.